

Formation pour tuteurs en entreprise

# Assurer la qualité de l'apprentissage



Photo: Luxembourg School of Commerce

Au total, plus de 700 participants se sont vu remettre leurs certificats

**LUXEMBOURG** - La „Luxembourg School of Commerce“ (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de commerce, a organisé la remise officielle des certificats de participation aux lauréats de la „Formation pour tuteurs en entreprise“. A cette occasion, au total, 712 tuteurs se sont vu remettre leur certificat, en présence de Michel Lanners, Premier conseiller de gouvernement au ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Depuis le lancement de cette initiative en 2010, la formation a totalisé 2.300 inscriptions.

Toute personne chargée d'encadrer et d'accompagner les apprentis en entreprise, c.-à-d. le tuteur, est tenue de suivre la „Formation pour tuteurs en entreprise“. L'objectif de cette dernière est de permettre aux tuteurs de mieux réussir les missions qui leurs sont confiées, en les outi-

lant des concepts pédagogiques de base visant la simplification de l'encadrement de l'apprenti, la transmission de compétences dans une logique modulaire ainsi que l'évaluation des compétences acquises.

## Participation obligatoire

Selon la réglementation du droit de former, la participation à cette formation est obligatoire pour toute entreprise qui s'investit dans la formation d'un ou de plusieurs apprentis.

Lors de son allocution de bienvenue, Fernand Ernster, président du conseil de gérance de la LSC, a félicité les lauréats pour leur investissement dans l'éducation de jeunes apprentis.

Il a relevé que le tuteur, en tant que responsable de la formation

pratique et du suivi pédagogique de l'apprenti en entreprise, occupe un rôle central dans la relation avec le lycée technique et la LSC. Cette formation obligatoire s'inscrit dans l'approche d'assurance-qualité de l'apprentissage et contribuera ainsi non seulement à améliorer l'image de marque de la formation professionnelle, mais aussi à garantir l'acceptation de ses diplômes et certificats au-delà de nos frontières, pour faire de l'apprentissage à moyen terme un premier choix positif.

Michel Lanners a expliqué que la réforme de la Formation professionnelle exige que chaque tuteur sache faire une évaluation de l'apprenti basée sur les compétences à acquérir. Selon lui, l'enseignement de cette nouvelle méthode d'évaluation à l'aide d'indicateurs et de standards fixés est une aide précieuse pour tous les tuteurs en entreprise.